

Le Mot du Maire

Trait-d'Union entre dans sa dixième année, et comme les années précédentes, vos artisans et commerçants ont été sollicités pour son financement. Nous leur devons un grand merci !

Ce numéro vous apporte des informations sur le budget communal ainsi que sur l'opération « Kangourou » lancée ces jours-ci dans notre canton par le syndicat intercommunal pour la collecte des ordures ménagères.

La lutte contre la pollution et le volume sans cesse croissant des déchets amènera très certainement votre syndicat à augmenter de façon sensible la taxe qui figure sur votre feuille d'impôts fonciers. De même, je vous signale que la redevance pollution collectée par le Syndicat des Eaux pour l'Agence de Bassin Seine-Normandie passe cette année de 0,50 à 1,15 F par M². Votre facture d'eau va donc s'en ressentir.

La nouvelle loi concernant l'administration territoriale entre en application. Elle vise à développer très fortement la coopération intercommunale. Les décisions devant être prises très rapidement, plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu entre les maires des 4 communes du Regroupement pédagogique pour étudier les conséquences de cette nouvelle loi et en éviter si possible les pièges.

Je vous annonce également l'installation d'une nouvelle infirmière : Joëlle Woëter pense ouvrir, pour la mi-juin, un cabinet au 5 place Vauvilliers, près de la poste. Je lui souhaite la bienvenue parmi nous.

Pendant la durée des travaux sur l'arrière de la poste, l'Eure sera mise en eaux basses : nous nous en excusons auprès des pêcheurs.

Je souhaite à chacun d'entre vous de bonnes vacances.

B. VIET



Editorial

Dans le n° 24 de Trait d'Union, il y a près d'un an, j'attirais votre attention sur le risque important de voir la « Halte », de Saint-Piat fermer pour cause de non rentabilité.

Mon appel semble avoir été entendu et la S.N.C.F. en informatisant le service billetterie paraît nous donner raison.

Vu le nombre de voitures sur le parking : 90 en moyenne, dont certaines ont plusieurs passagers, les gens de Saint-Piat qui se rendent à la gare à pieds, sans compter les scolaires vers Chartres... il ne semble plus possible que SAINT-PIAT n'ait plus de gare.

Soyez vigilants... n'oubliez pas de prendre votre billet à Saint-Piat... malgré le distributeur automatique : aux

heures de fermeture... pour lequel il faut encore avoir sa monnaie.

Après ce bon point, un petit reproche, mais ceux concernés ne liront peut-être pas ces lignes... par défaut de boîte aux lettres !!!

Notre dévouée porteuse de plis, en « oublie » ou plus exactement n'en trouve pas devant chaque maison : elle est peut-être cachée dans la haie ou vraiment minuscule... il vous reste toujours la possibilité d'aller chercher « Trait-d'Union » à la Mairie !!!

ou de vous offrir la boîte P.T.T.réglementaire.

J. ALMERAS



Gites Ruraux - Chambres d'Hôtes



GITE RURAL

Il s'agit d'une location « meublée ».
Le Gîte dispose de l'équipement complet pour le séjour d'une famille :

Pour obtenir l'appellation « GITE RURAL », le logement doit être agréé par le Relais Départemental des Gîtes de France. Signature d'une « charte ».

Le gîte est une location saisonnière mis à disposition des vacanciers, aux périodes des congés et au minimum 3 mois par an.

La location s'effectue :
- à la semaine
- au week-end 2 nuits

Le gîte sera le plus possible de construction et d'aménagement à caractère rural.

- Le propriétaire d'un gîte adhère au Relais Départemental des Gîtes de France. Paiement d'une cotisation annuelle et d'un droit d'entrée.

- Signature de la charte et respect des clauses.

FORMALITES ADMINISTRATIVES

- Déclaration d'ouverture du Gîte, en Mairie, par simple lettre.
- Nécessité d'aviser son assureur.

CONTRAT

Un contrat précise les conditions de location :

- durée du séjour avec les dates d'arrivée et de départ,
- prix avec les charges (comprimes ou non),
- acceptation d'animaux...
- versement d'arrhes...

FACTURATION

L'Arrêté Ministériel du 3 octobre 1983 :

- fait obligation, pour le propriétaire du gîte, de délivrer à chaque « client », une note en double exemplaire.

Les « factures » peuvent s'établir sur des carnets qui se trouvent dans toutes les librairies. La première feuille est remise au « client » et le double demeure comme justificatif comptable.

COMPTABILITE

- Toute personne menant une activité « touristique » est tenue d'établir une comptabilité.

SUBVENTION

- Une subvention est accordée par le Conseil Régional « Centre ».
- Un dossier (pour demander cette subvention) est fourni par le Relais Départemental des Gîtes de France.

Les gîtes sont classés (par une Commission) selon leur degré de confort.

CHAMBRES D'HOTES

Les « Chambres d'hôtes » sont des chambres aménagées et équipées chez des particuliers en zone rurale.

Accueillir des touristes et voyageurs et leur offrir la « nuitée » c'est-à-dire le coucher et le petit-déjeuner dans le cadre d'un passage ou d'un séjour.

Le propriétaire d'une « Chambre d'Hôtes » s'engage à :

- Signature de la « Charte » et respect des clauses
- Adhérer au Relais départemental des Gîtes. Acquitter une cotisation annuelle.

Les chambres seront aménagées confortablement :

- Tenues en état de propreté
 - Situées en zone rurale
 - Surface minimum : 12 m²
 - Chauffage efficace
 - Literie complète avec draps et linge de maison
 - Table, chaises.
 - Armoire ou placard de rangement équipé avec penderie.
- Un lavabo et accès à une salle d'eau ou de bains
- Un WC.

FORMALITES D'OUVERTURE

- Une simple déclaration en mairie, sur papier libre, indiquant l'ouverture d'une « Chambre d'Hôtes » avec location à la nuitée.

Nécessité d'informer son assureur de cette activité
Les chambres mises à disposition seront classées par une Commission départementale dans le cadre du Relais des Gîtes Ruraux.

Toute personne conduisant une « activité touristique » est tenue d'établir une comptabilité même très simple.

L'arrêté ministériel du 3 octobre 1983 fait obligation, pour le propriétaire de chambre, de délivrer à chaque « client » une note en double exemplaire.

Une subvention peut être accordée par le Conseil Régional de la Région Centre.

FISCALITE

IMPOTS LOCAUX - Aucune incidence.

IMPOT SUR LE REVENU, EXONERATION : moins de 5 000 Frs TTC de recettes

LE REGIME COURANT : le forfait B.I.C. (Bénéfice Industriel et Commercial)

Chiffre d'affaires supérieur à 26.000 Frs TTC. Après discussion, l'Administration fiscale fixera un forfait par année civile pour une période de 2 ans.

Le taux de la TVA applicable :

- location de la chambre
 - le petit-déjeuner
- L'Administration fiscale tolère un taux unique de TVA à 5,5% pour l'ensemble.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS

Tél. 37.24.45.45.

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU TOURISME RURAL
RELAIS DES GITES RURAUX D'EURE-ET-LOIR**

MAISON DE L'AGRICULTURE - 10, rue Dieudonné Costes - 28024 CHARTRES CEDEX

AU BORD DE L'EURE

chez
Odile et Pascal

CAFE - BAR

37.32.46.03

**BOULANGERIE
PATISSERIE**

Laurent
PROVENDIER

11, rue de la République
28130 Saint-Piat

37.32.30.42

**MINOTERIE
GOUBET et Cie**

MOULIN
DE L'HORME-HALÉ

28130 Saint-Piat

37.32.30.03



Maisons Fleuries

Un sourire au Printemps

Un peu de gaieté dans nos jardins, sur les rebords des fenêtres, tout pour avoir comme chaque année un village fleuri. Ce n'est pas un concours que nous souhaitons mais une modeste récompense à distribuer à ceux qui viendront se joindre aux lauréats déjà reconnus.

Les membres de la commission parcourent les rues du village à différentes reprises afin de retenir les maisons les plus fleuries.

J. CHARTIER

Cartes Postales

QUAND DE BELLES PHOTOS DE ST PIAT DEVIENNENT CINQ CARTES POSTALES EN COULEURS.

Cinq thèmes étaient retenus afin que des cartes postales en couleurs soient éditées.

Un jury composé d'élus et de spécialistes de l'édition s'est réuni à plusieurs reprises.

LE CHOIX DU JURY EST LE SUIVANT :

- A - THEME DE LA RIVIERE
BRUME SUR L'EURE - PHILIPPE SIMONNET
- B - LA PLACE DU VILLAGE :
LA PLACE - LYLIANE ALMERAS
- C - LE HAMEAU DE GROGNEUL
UNE MARE - ROTH GWENAELLE
- D - L'EGLISE
VUE DE L'EGLISE - BERNARD VIET
- E - LE HAMEAU DE CHANGE
LA GRENOUILLE - LYLIANE ALMERAS

Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'un concours. Il n'y a pas de prix. Seul le nom des auteurs sera mentionné sur les cartes postales. L'édition de ces cartes sera effectuée grâce au CLUB CARTO BULLE DE CHARTRES.

R. COLAS.

Comité des Fêtes

Une réunion des membres non démissionnaires a eu lieu le 14 février 1992.

9 membres sur 10 convoqués étaient présents.

Il a été décidé de ne pas faire d'Assemblée générale pour 1992, les deux dernières années n'ayant pas donné une présence suffisante de participants, peut être qu'en 1993 une nouvelle tentative sera faite.

Au cours de cette réunion, diverses questions ont été débattues, dont une approuvée à l'unanimité, le Comité des fêtes de St Piat participera à l'Édition des cartes postales, relatives à St Piat et ses environs.

Cartes postales en couleurs, qui seront mises en vente chez les commerçants de St Piat.

A part cette décision, le comité des fêtes de St Piat restera en veilleuse pour 1992.

Guy BOGET

Il est rappelé que le Comité des fêtes de St Piat loue le Barnum aux conditions suivantes :

Pour les habitants de St Piat et ses hameaux : 1 journée 350 F., 2 journées 500 F.

Pour les pays extérieurs à St Piat : 1 journée 500 F., 2 journées 800 F.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser à M. Guy Boget à St Piat - Tél. : 37.32.42.31.



Amicale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

L'Amicale des anciens combattants et victimes de guerre renouvelle ses remerciements à leurs amis de ST Piat et Mévoisins pour l'accueil de leurs calendriers Numérotés et les invite à contrôler leur numéros.

Voici le résultat des 2 tirages

Le 1^{er} local/ 659-679-681-748-759-779-781

Le 2^{ème} départemental/ 3655-3767

et les numéros 0 se terminant par 13-46-59-61-68.

Si vous avez gagné, contactez le président

R. DUCASSE

7, rue Libération

ST PIAT - Tél : 37.32.33.57.

CHAUFFAGE - PLOMBERIE

RÉMY HACHE

7, Place de Vauvilliers
28130 Saint-Piat

37.32.31.32

POMPES FUNEBRES

Funérarium

Marbrerie Guilvard

MAINTENON

Tél. 37 27 51 06

NOGENT-LE-ROI

Tél. 37 51 99 41



Football



La fin de saison est arrivée, vive les vacances

La fin de saison est déjà arrivée. L'équipe 1^{re} finit 10^{ème} de son championnat sur 12. Résultats très serrés dans cette poule puisque nous terminons à un point du septième.

Si les résultats ne sont pas aussi bons qu'espérés, le classement de 2^{ème} au fair play départemental toute équipe confondue est une très bonne nouvelle pour notre club et par là pour notre village.

L'équipe UFOLEP termine 1^{ère} de sa poule est finaliste de la coupe consolante. De très bons résultats pour cette équipe composée de jeunes et de vétérans.

Les championnats des jeunes ne sont pas encore terminés mais nous sommes très heureux de constater leurs progrès et leur grande motivation.

Le week-end de l'Ascension une cinquantaine de footballeurs et dirigeants se rendront en Allemagne dans le cadre du jumelage Illschwang - Saint-Piat.

Dans le prochain bulletin nous vous relierons ce voyage. Nous remercions tous nos supporters, nos sponsors et amis pour leur soutien tout au long de la saison.

Pensez à inscrire vos enfants avant la fin juin 1992. Ceci pour l'établissement du championnat prochain et l'achat des licences. Pour les licenciés actuels la licence leur sera remise fin mai pour validation par le médecin.

Bonnes vacances et à bientôt sur les stades pour les tournois d'été.

F. SIMONNET
Pres. Foot

PS. Rappel. Les chemins communaux ne sont pas des pistes de moto cross ou d'auto-cross. De nombreux promeneurs, adultes et enfants y circulent en permanence. Prenez conscience du danger.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !



V.T.T. Saint-Piat - Les Garennes



Dimanche 15 mars 1992

07 h 00 le soleil se lève sur la Vallée de l'Eure une belle journée se prépare, déjà on peut entendre les voitures prendre place sur la parking de la gare. Quelques voisins se questionnent : « Aujourd'hui dimanche que font toutes ces voitures ? »

Le plus curieux viennent voir et se renseignent.

Des femmes, des hommes, des jeunes avec des tenues multicolores équipés d'engins à 2 roues. Bizarre !

Mais oui, ce sont bien eux, nos amis vététistes venus très nombreux de tous les départements limitrophes pour la deuxième édition de la Ronde de Saint-Piat où s'engageront soixante participants pour parcourir grâce à un Rand book 45 km de chemin, tout autour de notre agréable campagne.

A mi-parcours, un ravitaillement était offert pour reprendre des forces.

12 h 00 Retour au point de départ pour la remise des récompenses, avec un verre de l'amitié, avant de se quitter.

Prochaine rencontre VTT le 20 septembre 1992.

Pour tout renseignement : Tél : 37.32.34.39 après 20 heures.

Le 11 avril 1992, la section organisait pour la première fois de l'année, une soirée jeune avec un disc-jockey bien dans le vent, toujours à la recherche d'un bon disque pour que nos adolescents passent une bonne soirée. Merci à tous nos jeunes qui nous ont fait confiance. Prochaine soirée le 3 octobre 1992

Vététistement votre,
Bernard ROCHER

TABAC - ARTICLES DE PECHE - COUPES
MEDAILLES - TROPHÉES



**bar
des sports**

Maison Daniel

34, rue de la République
28130 Saint-Piat

37.32.30.04



Maison Conseil

La différence est là

Joël TOUTIN

12-14, rue
Célin d'Harleville

MAINTENON

37 23 00 34



HUBERT ALAIN

MAÇONNERIE - RENOVATION
COUVERTURE

24, rue de la République
28130 - SAINT PIAT

37.32.44.54

Association des Pêcheurs



Association des pêcheurs de Jouy et ses environs
Siège social : Mairie de Jouy
Président : Sylvain Ceppe
Tél : 37.32.39.20

Annoncé en début d'année, le 17 février à 14 h 30, nous avons déversé en étang et rivière, tenez vous bien, 820 kg de poissons. Composition : 550 kg de gardons, de toutes tailles - 40 kg de tanches. (J'ai lu quelque part, que ce poisson, était le docteur de la faune aquatique. Ses amis viennent guérir leurs bobos, en se frottant contre son corps) - 130 kg de carpes, - Amour blanc - à l'allure effilée d'un maquereau, mais d'eau douce, et 100 kg de carpes, - cuir et miroir -. Ces dernières, bêtes superbes dont certaines de 8 livres, aux flancs à très vifs reflets métalliques d'or jaune, sont parties dans l'élément liquide, laissant une sensation de puissance, vraiment impressionnante. Pêcheurs, méfiez-vous, une carpe de ce poids, sait très bien se défendre.

Rusée et méfiante, elle peut couper votre ligne, à l'aide de sa nageoire dorsale.

Etaient présents sur le terrain, le président Ceppe, les membres du bureau, le garde Fédéral, le garde privé, le journal République du Centre et de nombreux pêcheurs et curieux. Certains avelinages, sont tenus secrets et annoncés par la suite, afin de donner toutes leurs chances à certaines espèces. Exemple : le 12 février, 110 kg de truites à St Plat.

Quand ces lignes paraîtront, nous aurons organisé, notre grand concours de pêche du 1er mai, à l'étang de la Digue. Très belles récompenses.

Un grand merci, aux membres du bureau de notre association qui bénévolement, nettoient notre parcours de pêche, rivière et étang avec le respect de notre belle nature.

Bien amicalement - M. FERRARI

Club de la Vallée

Remplaçant provisoirement notre secrétaire, Madame André, je viens vous commenter nos activités, depuis le début de l'année 1992 hormis les deux réunions mensuelles et celles du bureau.

Le 17 janvier - notre Galette des Rois

Le 21 février - élection annuelle du tiers sortant, des membres du bureau -Tous réélus

Le 10 mars - réunion à Chartres des présidents des 17 clubs de la Vallée, animés par la Croix-Rouge et sous la présidence de Monsieur Amiot - Félicitations au club de Saint-Plat pour sa progression et son dynamisme

Le 14 mars - notre bal annuel masqué et travesti - Salle des Fêtes, superbement décorée. Beaucoup de monde, dont Messieurs les Maires de Saint-Plat et Mévoisins, et Monsieur l'Abbé. Repas servi avec célérité, par nos épouses. Des travestis, grands et petits, plus nombreux que l'an dernier, et un jury bien embarrassé pour décerner les récompenses, en raison de la qualité des participants. Un seul regret, l'absence des journalistes, retenus à la même heure à Chartres par des incidents provoqués par un meeting électoral. Dommage pour la photo des travestis, non publiée sur les quotidiens. Une belle tombola, une joyeuse ambiance, bien soutenue par l'orchestre Yann, qui termine cette trop courte soirée, avec la musique de l'éternel AU REVOIR.

Rappel de dates :

Le 15 mai, notre banquet annuel

Le 14 juin - Grande Fête à Chartres, pour le 20^e anniversaire de la création des clubs d'anciens de la Vallée

le 7 juillet - Rassemblement de tous les clubs, à Landelles
Et le 10 juillet - nous vous proposons, une sortie croisière sur la Sarthe, avec le déjeuner sur bateau.

Dans notre grande famille du club, les liens se resserrent de plus en plus entre les anciens et les jeunes anciens (pour certains une génération d'écart) ce qui permet de modifier au fil des jours, nos différences, faire sourire ceux qui en avaient perdu l'habitude, et tout simplement faire un bout de chemin, ensemble.

M. FERRARI



**MAÇONNERIE - PLÂTRERIE**
COUVERTURE - CARRELAGE
PIERRE DE TAILLE

Jean-Claude Le Berre
13, rue de la République
28130 CHARTAINVILLIERS
37.32.34.54

Tapiserie - Tissus d'ameublement

Confection
de Rideaux
et Voilages
Housses
Coussins...

C.
Prengère

81, rue Albert Gautier 28130 PIERRES
37 23 10 63

S.A. GARAGE DU CHATEAU

**Hervé BELCÈIL**
Concessionnaire
RENAULT

MAINTENON
37.23.00.67
EPERNON
37.83.41.44

Des dépliants pour simplifier vos démarches

Vous vous posez des questions pour remplir votre déclaration d'impôt sur le revenu ?
Vous ne savez pas où vous renseigner pour payer votre redevance télévision ?
Vous souhaitez faire un achat et le payer à crédit.

Les dépliants édités par le Ministère des finances répondent à vos questions.

Vous pouvez vous les procurer gratuitement dans votre mairie.

Ces dépliants abordent des thèmes très variés :

- LA FISCALITE :

Les pensions, les retraites, le mariage, le divorce, les frais professionnels des salariés, la rupture ou la fin du contrat de travail.

- LA CONSOMMATION :

L'achat d'un véhicule d'occasion, le crédit immobilier, le crédit à la consommation, la sécurité des consommateurs, le service après-vente.

- LA DOUANE :

La douane française vous souhaite bon voyage.

- L'ASSURANCE :

Le certificat d'assurance automobile, le contrat d'assurance vie.

Tous ces dépliants sont mis gratuitement à votre disposition alors simplifiez-vous la vie : n'hésitez pas à les retirer dans votre mairie.

Environnement



La commune de Saint-Piat adhère au Syndicat intercommunal de la région de Maintenon pour la collecte des ordures ménagères.

Pour faire face à la collecte toujours croissante des déchets les plus divers, ce Syndicat est aujourd'hui dans l'obligation de réfléchir à une nouvelle organisation de fonctionnement.

1) Création de déchetteries

2) Organisation de la collecte des piles, médicaments etc... Il existe déjà une collecte spécifique pour le verre : en 1991 ; 486 tonnes ont été collectées de cette façon. L'objectif final de cette opération étant le développement du tri-sélectif afin de diminuer le tonnage des ordures à détruire.

Ces nouvelles mesures, prises par le Syndicat visent aussi à protéger la qualité de notre environnement se traduit financièrement par une augmentation de près de 50 % de la taxe sur les ordures ménagères.

J.P. BINET



A Saint Piat : 1^{er} jeudi de chaque mois - 14h, 14h.30 devant la Mairie.



A tout moment,
votre compte
en direct avec

FILVERT !
37 36 76 76

CA CRÉDIT AGRICOLE

de la Beauce et du Perche
Agence de Maintenon
4, Place Aristide Briand

Ruches d'abeilles

REPUBLIQUE FRANÇAISE — PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR

POLICE RURALE RUCHES D'ABEILLES

RÈGLEMENTATION DES DISTANCES A OBSERVER

NOUS, PRÉFET D'EURE-ET-LOIR, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 4 avril 1889, formant le titre VI du Livre I^{er} du Code rural dont l'article 8 est ainsi conçu :
« Art. 8. — Les Préfets déterminent après avis des Conseils généraux la distance à observer entre les ruches d'abeilles et les propriétés voisines ou la voie publique, sauf, en tout cas, l'exécution de dommages d'Y à l'Y »

Vu l'article 17 de la loi du 21 juin 1898, modifiée par celle du 31 mars 1900 ;
Vu les arrêtés préfectoraux des 21 novembre 1910 et 21 août 1930 portant réglementation des distances à observer pour l'habillage des ruchers d'abeilles ;
Vu l'avis émis par le Conseil général d'Eure-et-Loir, dans sa séance du 7 novembre 1939 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les dépôts de ruches d'abeilles situés dans des propriétés non closes sont soumis aux conditions suivantes :

a) Distance à observer entre un rucher quel que soit le nombre de ruches et les limites des propriétés voisines :

1 ^o En rase campagne ou en terrains découverts :	Pour le côté du trou d'envol.	30 mètres.
	Pour les autres côtés de la ruche.	15 mètres.
2 ^o Établi dans une propriété boisée entourée ou non de tous côtés par des terrains découverts :	Pour le côté du trou d'envol.	20 mètres.
	Pour les autres côtés de la ruche.	10 mètres.
3 ^o Établi dans une propriété boisée entourée elle-même de tous côtés par des propriétés de même nature :	Pour le côté du trou d'envol.	10 mètres.
	Pour les autres côtés de la ruche.	5 mètres.

b) Distance à observer entre les ruchers et les habitations :

Dépôt de 1 à 12 ruches établi :	Dans un endroit boisé.	30 mètres.
	En terrain découvert.	30 mètres.
Dépôt de 13 à 50 ruches.		60 mètres.
Dépôt de plus de 50 ruches.		150 mètres.

c) Distance à observer entre les ruchers et les chemins :

Dépôt de 1 à 12 ruches établi :	Dans un endroit boisé.	20 mètres.
	En terrain découvert.	30 mètres.
Dépôt de plus de 12 ruches.		60 mètres.

ARTICLE 2. — Les propriétaires de ruches ne seront pas tenus d'observer les distances ci-dessus fixées entre leurs dépôts et leur habitation personnelle.

ARTICLE 3. — L'observation des dispositions qui précède n'exonère pas les propriétaires d'essaims de la responsabilité des accidents et des dégâts causés par leurs abeilles.

ARTICLE 4. — Les arrêtés préfectoraux ci-dessus visés des 21 novembre 1910 et 21 août 1930 sont rapportés.

ARTICLE 5. — Les contraventions seront constatées par des procès-verbaux dressés aux tribunaux compétents.

ARTICLE 6. — MM. les Sous-Préfets, Maires, Commandant de Gendarmerie, Commissaires de Police et Gardes Champêtres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Chartres, le 24 novembre 1939.

Le Préfet,
Jean MOULIN.

Loi du 31 mars 1900, modifiant l'article 17 de la loi du 21 juin 1898 sur le Code rural.

ARTICLE PREMIER : Le paragraphe 3 de l'article 17 de la loi du 21 juin 1898 est modifié comme suit :
« Toutefois ne sont applicables à aucun prescription de distance les ruches installées des propriétés voisines ou des chemins publics par un mur, une palissade ou planches jointes, une haie vive ou sèche, sans solution de continuité. »

« Ces clôtures devront avoir une hauteur de 2 mètres au-dessus du sol et s'étendre sur sa largeur, 2 mètres de chaque côté de la ruche. »

Impression : FURANEL — 4 bis, avenue — 2 D. 2 D. — 11-1201.

BOUCHERIE - CHARCUTERIE
VOLAILLES

Michel FOUCAULT

50, rue de la République
28130 - Saint-Piat

37.32.30.14

E^{ts} ROY

Chemin n° 15

CHANGÉ

28130 - Saint-Piat

37.23.02.74

37.23.03.83

COCCINELLE

Un libre-service
dans votre village.

Mr et Mme MIHALOV

Place Vauvilliers
28130 Saint-Piat

37.32.37.38

Revivre à Tchernobyl

- La vallée de l'Eure accueille quinze enfants de Tchernobyl à Saint-Piat -
- Quinze enfants de Tchernobyl en séjour à Saint-Piat -
- Une petite Ukrainienne à Emancé - Aliana a oublié Tchernobyl -
- En séjour à Emancé depuis une semaine Aliana, enfant de Tchernobyl -
- Grâce à l'Association Revivre à Tchernobyl 15 jeunes Ukrainiens en séjour près de Chartres -
- Sergueï, 10 ans, découvre la France... et les jeux électroniques -
- Des jeunes de Tchernobyl accueillis par le Conseil municipal des jeunes de Chartres -
- Retour des enfants de Tchernobyl en Ukraine les familles d'accueil saluées à Saint-Prest -
- Retour en Ukraine imminent pour les enfants de Tchernobyl -
- Les enfants, arrivés le 21 mars ont passé quinze jours au grand air et dans une ambiance familiale -
- Les enfants ont été reçus par la municipalité de Saint-Prest -

Une nouvelle fois, 15 jeunes ukrainiens et leur accompagnatrice Irina ont été accueillis dans des familles de la Vallée de l'Eure : Saint-Prest, Saint-Piat, Soulaire, Yermenonville, Epemon et Emancé dans les Yvelines.

Grâce à l'appui de l'Echo Républicain, de la République du Centre et des bulletins municipaux des villes et villages avoisinants, c'est la troisième fois que des jeunes ont pu passer une quinzaine de jours en Eure-et-Loir et dans les Yvelines.

Le Centre hospitalier de Chartres et son équipe ont examiné ces enfants, afin que ceux-ci bénéficient d'un suivi médical

sérieux dès leur retour en Ukraine. Un grand merci à cette équipe pour son aide.

Le conseil municipal des jeunes de Chartres a accueilli nos jeunes hôtes à l'Hôtel de Ville et leur a offert des cadeaux personnalisés.

Les enfants et Irina ont également découvert Chartres et ses vieux quartiers, sans se fatiguer, à bord du « petit train touristique » pendant un après-midi ensoleillé...

- Je voudrais, grâce au « Trait d'Union », remercier également M. et Mme Martial LACOUR, M. et Mme Philippe SIMONNET et la section football de Saint-Piat d'avoir organisé, au profit de l'association, que je représente localement, un « thé dansant », le dimanche 4 mars 1992. Merci à toutes celles et à tous ceux qui sont venus danser sur des airs anciens, cet après-midi là. -

Merci à tous de m'aider de près ou de loin dans l'organisation de ces séjours.

Le prochain aura donc lieu du 17 octobre au 7 novembre 1992, pour 3 semaines.

Pour des raisons de financement, le convoi humanitaire prévu pour le mois d'avril a été reporté au mois de septembre 1992.

- Je ferai un bilan rapide, après plus d'un an d'existence de la délégation régionale de l'association de notre région : 35 enfants et 3 adultes ont déjà été reçus dans 30 familles réparties dans 10 villes : Saint-Piat, Chartainvilliers, Chartres, Vernouillet, Saint-Lubin-des-Joncherets, Emancé (78), Yermenonville, Epemon, Saint-Prest et Soulaire -.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter : Philippe BERVAS, délégué régional, 30, rue de la République - 28130 Saint-Piat - Tél. 37.32.43.10 - Bureau : 16.1.42.85.96.03.

P.S. Je recherche quelques photos prises dans les familles pour compléter mon dossier.

P. BERVAS



Entreprise de Plâtrerie

**TORRES
FERNANDO**

45, rue Robert Poisson
28130 Saint-Piat
37.32.36.36

Sylvia Coiffure

Solarium - UVA

16, Place Sadorge

MAINTENON

37 23 02 02

LES QUATRE VENTS

1, place Vauvilliers 28130 Saint-Piat

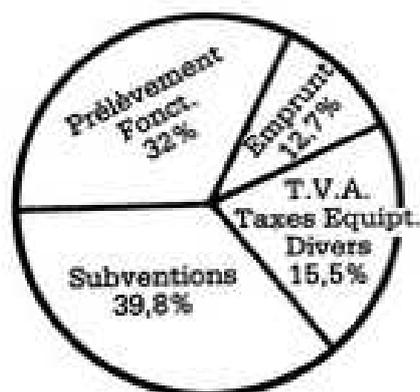
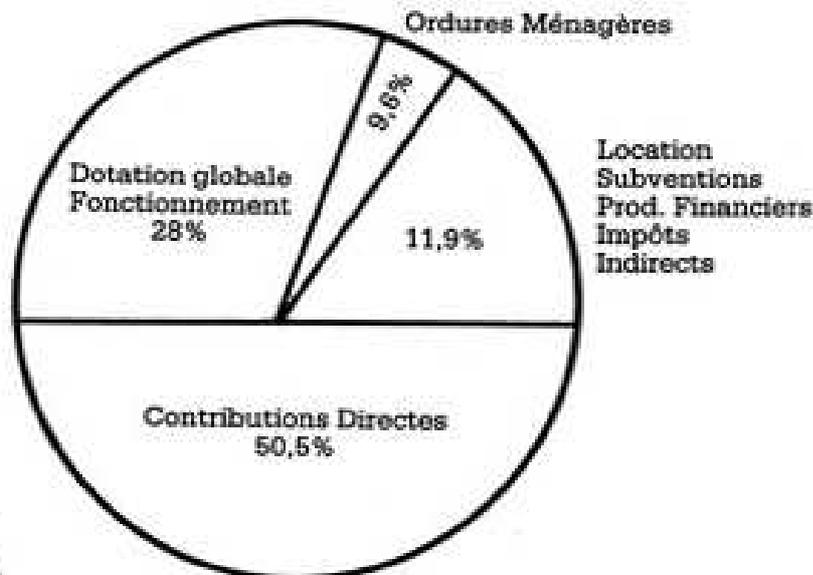
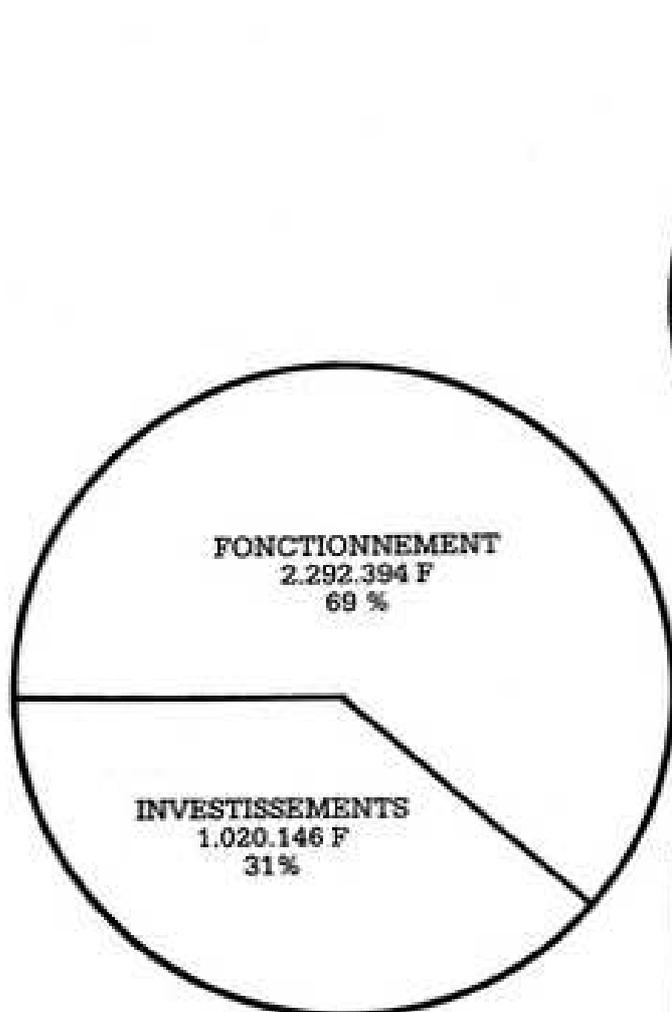
37.32.32.53

Spécialités : Diners d'affaires

Crustacés Noces

Fondues Banquets

Ouvert à 11 heures
Fermé lundi soir - Mardi et Mercredi journée



Le budget 1992

L'ensemble du budget s'équilibre à 3.318.540 Frs se répartissant ainsi :

69 % (2.292.394 Frs) à la section fonctionnement et 31 % (1.020.146 Frs) à la section investissement.

Budget de fonctionnement.

Recettes. La dotation globale de fonctionnement représente 28 % et les contributions directes 50,5 %.

Dépenses. La participation aux divers syndicats représente 37,5 %. Comme chaque année plus du tiers du budget de fonctionnement alimente les divers syndicats auxquels participe la commune. 14 % servent aux investissements ; les frais financiers sont en légère baisse et représentent à peine 5 %.

DIMINUTIF
Véronique Lecuyer



COIFFURE HOMME - DAME 37
Bar rendez-vous 32
 44, rue de la République 30
 28130 - SAINT-PIAT 11

Ont également participé au financement de ce numéro

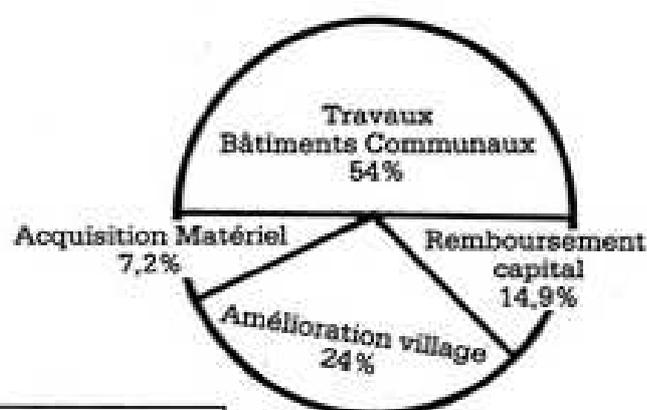
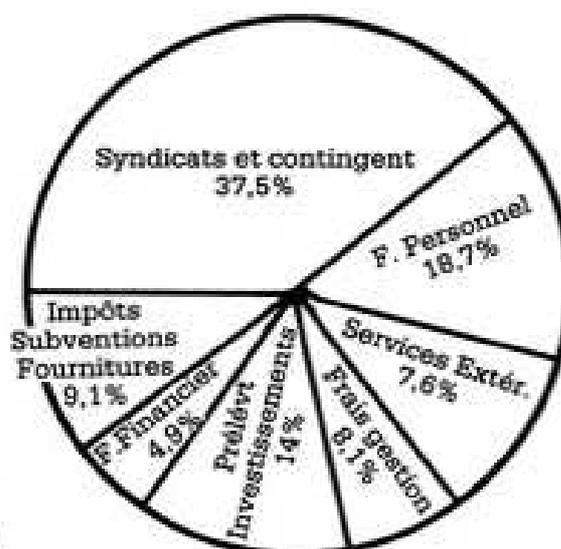
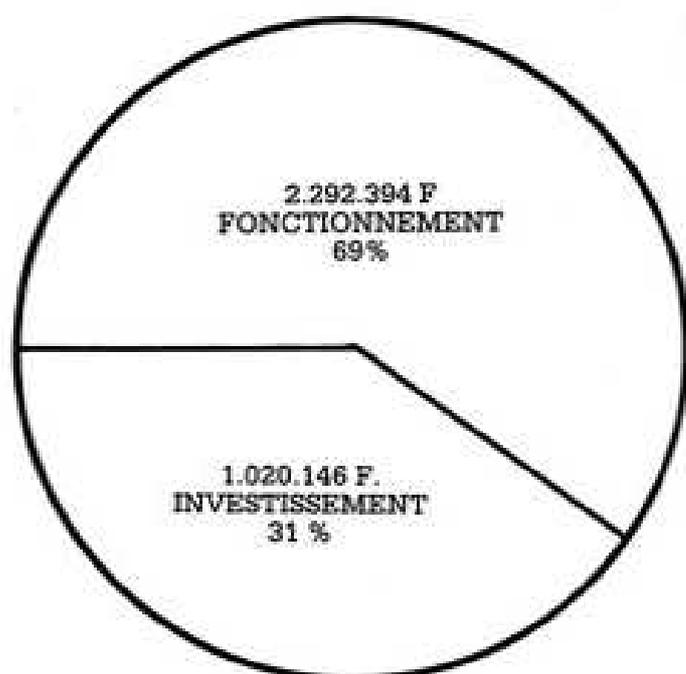
Denis LEVEILLARD
 Maréchal Ferrant

Bernard VIET
 Menuiserie - Charpente
 Escaliers - Agencement

Mme **HOULLIER Nicole**

AU BON ACCUEIL
BAR RESTAURANT
 70, rue de la République
 28130 - Saint-Piat
37.32.30.77

DEPENSES



Budget investissement.

32 % de ce budget sont des fonds propres ; ceux-ci représentent, après remboursement du capital des emprunts 174,700 F.

L'amélioration et la transformation des bâtiments communaux représentent comme l'an dernier plus de la moitié des dépenses. L'autre part des investissements est consacrée aux équipements, à la réfection de la passerelle de Dionval, aux curages de fossés.

Si le budget investissement dépasse 1 million de francs ; 39,8 % de celui-ci viennent de subventions pour des travaux engagés.

J.P. BINET

CONCORDE **YVES POPOT** **CONCORDE**
 Agent Général d'Assurance
AUTO - MALADIE
HABITATION - VIE
 4, Place Sadorge
 28130 MAINTENON 37 27 13 00

imprimerie SEVALL
 Des professionnels des Arts Graphiques à votre écoute
 37 28 40 93 6, rue Francis Vovelle
 28000 CHARTRES

Une histoire d'arbre

Des coteaux de Mévoisins, et même du Gland, il est possible d'apercevoir les branches du sommet de la tête qui s'étalent presque horizontales, à l'entrée de Grogneul.

Un arbre, bien sûr, ne se déplace pas, ne parle pas ; il fait cependant partie de la communauté et contribue à son histoire. C'est donc mon histoire de **Cèdre du Liban** que je vais vous raconter.

C'est dans les années 1760, il y a, un peu plus de deux cents ans qu'un savant français, dont le nom a été donné à une grande université scientifique parisienne, **JUSSIEU**, rapporte du Liban, on prétend dans son chapeau, des plants de cette forêt magnifique, dont la bible, déjà, décrivait la splendeur.

Ces plants furent distribués à des amis, et un certain Dubois Duperré, localaire à l'époque des vestiges du château incendié de Grogneul, reçut cet arbrisseau de quelques centimètres.

C'est au bout du Larry que je mis en terre. Il y avait là, une porte, dont on voit encore les traces. C'est sur le chemin comblé sur les douves que je trouvais ma place dans un univers encore assez désolé des accidents intervenus sur ces terres.

J'étais encore tout petit (quelques mètres) lorsque je voyais passer dans la vallée les convois de blé et de vin qui partaient approvisionner Paris, pendant la Révolution.

Vers 1848, je fus le témoin de la découverte, dans la prairie de Grogneul, du Trésor de pièces romaines, qui agita beaucoup les foyers du hameau.

La guerre de 1870, m'épargnant, comme celle, d'ailleurs de 1939-45, sinon par quelques coups de fusil dont mon tronc doit encore garder les traces.

Ce sont surtout les tempêtes et les orages qui, à partir du 20^e siècle ont mis ma vie en danger.

L'explosion du train de munitions à Maintenon, m'a cependant bien secoué les puces.

Dépassant la plupart des autres arbres, la foudre s'est abattue plusieurs fois sur mon sommet qui a pris, finalement, une allure horizontale, lorsque les blessures ont fini par guérir.



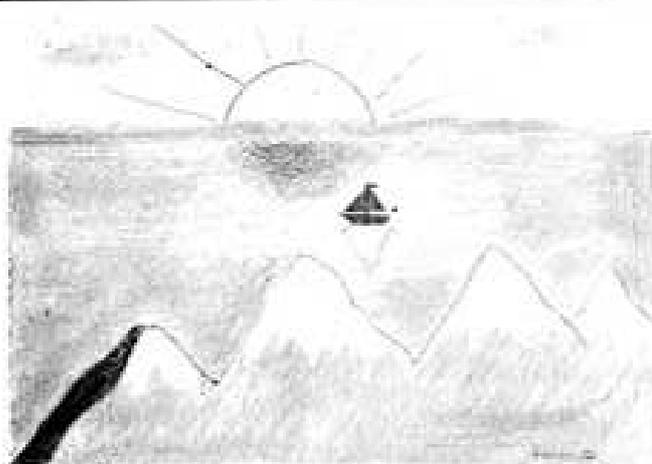
Aujourd'hui, mes branches basses reçoivent moins de lumière ; la plupart sont mortes, mais mon tronc élagué a retrouvé le profil de mes frères du Liban.

Je me réjouis que, de plus en plus, les habitants de ma commune de Saint-Piat s'intéressent aux arbres. Le Parc-Arboretum est devenu un petit cousin, et je lui souhaite de devenir aussi vieux que moi, rappelant par sa multiple présence l'histoire de nos populations.

Comme les vieux, j'aime les jeunes. Rien ne me fait plus de plaisir que les rondes des enfants autour de mon tronc ; en se donnant la main, il en faut au moins huit pour faire le tour et douze, pour danser, en chantant ou en ramassant les « cônes » que je produis chaque année et qui ont la taille d'une tête de bébé. Je crains moins les orages aujourd'hui, car non loin de moi, un séquoia pointu attire la foudre et me protège. Mon cousin, le Cèdre du Liban du Jardin des Plantes, n'a pas eu la même chance et a été déraciné, il y a 3 ans.

Aux rares camarades d'enfance encore vivants, des chênes surtout, je souhaite comme à moi, et à tous mes amis qui passent, de loin ou de près, longue vie et bonheur.

Henri JACOB



CONCOURS DE DESSINS

Emilie RENAUD

CM 1 Chartainvillers

Vanessa LIEAN

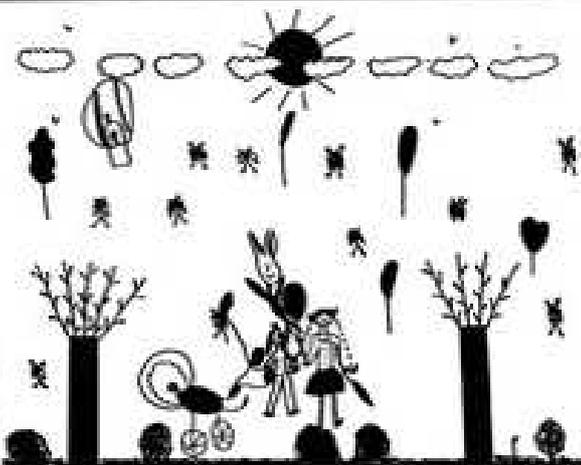
CE 1 Mévoisins

Adrien DUMONT

Saint-Piat

Natacha MARTIN

Ces quatre lauréats recevront un abonnement d'un an à une revue pour la jeunesse



Dépot légal 2^e trimestre 1992

MAY SA

NOGENT-LE-PHAYE - B.P. 237 - 28004 CHARTRES

Tél. 37 31 61 60 L.G. - Télécopie : 37 31 69 29

**TRAVAUX PUBLICS - ROUTE - CANALISATIONS
CARRIÈRES - CENTRALE D'ENROBAGE
CENTRALE DE GRAVES TRAITÉES**

Villes et Communes
Implantations Industrielles
Lotissements - Conception et Réalisation
Travaux Particuliers - Tennis